

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA FACULTÉ DES LETTRES.

MESSIEURS,

Si j'avais à prendre la parole pour un discours solennel en présence de cette assemblée à laquelle donne un éclat inaccoutumé le savant illustre qui la préside, je serais en ce moment plein de trouble et de défiance. Mais ma tâche plus facile et moins brillante consiste en un simple compte-rendu des travaux de la Faculté des lettres, où il ne sera question, comme à l'ordinaire, que de nos cours et de nos examens, sujet qui revient le même chaque année, et que je n'espère pas ranimer ni rajeunir.

J'appellerai surtout votre attention sur la première application du nouveau programme du baccalauréat ès-lettres, et sur la règle qui a apporté quelques restrictions à la liberté jusqu'à présent illimitée du choix et de la durée des sujets de nos cours. En même temps que la plupart des Facultés des lettres recevaient des Facultés de droit un auditoire obligé et destiné à se renouveler tous les trois ans, il a paru convenable de régler la matière de nos cours et de l'enfermer dans le même espace de temps. S'il n'a pas été fait d'exception à cette mesure générale pour les Facultés des lettres qui n'ont pas l'avantage d'être voisines des Facultés de droit, c'est sans doute parce qu'elle nous laisse une